



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## sécurité des biens et des personnes

Question orale n° 1135

### Texte de la question

M. Georges Colombier attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le développement préoccupant des violences urbaines à l'égard des pompiers. Dans la région du Grand-Lyon, un collectif de sapeurs-pompiers tient à jour une base de données recensant les feux de voitures. Celle-ci tient désormais lieu de véritable baromètre de la pression sociale dans les banlieues. Récemment, à la sortie de l'hôpital de Voiron, un sapeur-pompier volontaire du centre de secours de La Côte-Saint-André a été agressé physiquement par cinq jeunes qui venaient de percuter accidentellement le véhicule des services d'incendie et de secours. Quelques jours auparavant, des pompiers et policiers voironnais avaient été accueillis à coups de pierres dans un quartier de la ville. Les pompiers sont excédés par la croissance exponentielle des violences urbaines et des risques réels qu'elles leur font encourir. Il lui demande quelles mesures coercitives concrètes il compte prendre pour mettre fin aux agressions intolérables dont sont victimes les hommes et les femmes qui s'engagent tous les jours avec courage et dévouement au secours de leurs concitoyens.

### Texte de la réponse

M. le président. M. Georges Colombier a présenté une question, n° 1135, ainsi rédigée:

«M. Georges Colombier attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le développement préoccupant des violences urbaines à l'égard des pompiers. Dans la région du Grand-Lyon, un collectif de sapeurs-pompiers tient à jour une base de données recensant les feux de voitures. Celle-ci tient désormais lieu de véritable baromètre de la pression sociale dans les banlieues. Récemment, à la sortie de l'hôpital de Voiron, un sapeur-pompier volontaire du centre de secours de La Côte-Saint-André a été agressé physiquement par cinq jeunes qui venaient de percuter accidentellement le véhicule des services d'incendie et de secours. Quelques jours auparavant, des pompiers et policiers voironnais avaient été accueillis à coups de pierres dans un quartier de la ville. Les pompiers sont excédés par la croissance exponentielle des violences urbaines et des risques réels qu'elles leur font encourir. Il lui demande quelles mesures coercitives concrètes il compte prendre pour mettre fin aux agressions intolérables dont sont victimes les hommes et les femmes qui s'engagent tous les jours avec courage et dévouement au secours de leurs concitoyens.»

La parole est à M. Georges Colombier, pour exposer sa question.

M. Georges Colombier. Je souhaite appeler l'attention de la représentation nationale et du Gouvernement sur le développement préoccupant des violences urbaines à l'encontre des sapeurs-pompiers.

Les sapeurs-pompiers de Vénissieux - dans le département du Rhône, mais contigu à ma circonscription - m'envoient régulièrement des courriers électroniques actualisant tous les mois ce qu'ils appellent le «baromètre des violences urbaines». C'est une base de données recensant les feux de véhicules qui ont nécessité leur intervention et ce, malgré tous les dangers auxquels ils s'exposent, notamment lorsqu'il s'agit d'une voiture fonctionnant au GPL. Dois-je rappeler le récent accident au cours duquel un pompier a perdu une jambe ? J'en viens au département de l'Isère. Tout récemment, à Voiron, dans la nuit du dimanche 22 avril, un véhicule de secours du district de la Côte-Saint-André est venu déposer une victime aux urgences de l'hôpital. A la sortie de l'établissement, alors qu'il marquait le stop, ce véhicule fut percuté par l'arrière. Les dégâts matériels étaient

légers et avec un constat à l'amiable, l'incident aurait pu être clos... Ce ne fut visiblement pas la démarche choisie par les cinq occupants de la voiture qui préférèrent injures et coups. Bilan: un sapeur-pompier volontaire blessé à la tête, contraint de prendre des jours d'arrêt de travail. Quelques jours auparavant, le journal régional en avait fait état, des pompiers et des policiers voironnais avaient été accueillis à coups de pierres dans un quartier de la ville.

Monsieur le ministre, notre quotidien va-t-il être «gangrené» par des individus qui ne respectent plus rien, pas même ceux qui, demain, seront peut-être appelés à leur porter secours ?

Les pompiers sont excédés par la croissance exponentielle des violences urbaines et des risques réels qu'elles leur font encourir. Ils expriment leur ras-le-bol et revendiquent une tolérance nulle à l'égard des jeunes délinquants.

Le Gouvernement peut-il être insensible à l'exaspération sincère des soldats du feu ? Quelles mesures coercitives concrètes compte-t-il prendre pour mettre fin aux agressions intolérables dont sont victimes les hommes et les femmes qui, avec courage et dévouement, portent quotidiennement secours à leurs concitoyens ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, les violences urbaines concernent, malheureusement, tous les agents institutionnels et pas uniquement l'institution policière. Les sapeurs-pompiers sont de plus en plus souvent victimes d'agressions dans les quartiers réputés sensibles, lors des difficiles missions de service public qu'ils accomplissent en faveur de l'ensemble de la population.

Ces violences, qui s'adressent, à travers les institutions, à la société tout entière, visent particulièrement ceux qui sont chargés d'assurer la protection des citoyens contre les risques les plus graves qui les menacent.

Vous avez évoqué deux affaires d'agressions contre les sapeurs-pompiers et les forces de police de Voiron.

L'une a donné lieu à des interpellations, bien que la responsabilité du mineur interpellé n'ait pu être établie de manière certaine. L'autre est survenue à la suite d'une intervention de sapeurs-pompiers en zone de gendarmerie, à savoir le transport d'une personne blessée vers l'hôpital de Voiron. A la suite d'un accrochage survenu à la sortie de cet établissement entre le véhicule de secours et un véhicule particulier, un sapeur-pompier a déposé plainte à la gendarmerie de La Côte-Saint-André contre l'un des protagonistes. La plainte a été transmise au commissariat de police de Voiron. Une procédure est en cours de traitement.

Ces faits sont très préoccupants. Ils montrent l'immensité du travail à accomplir pour restaurer la notion de citoyenneté chez certains individus, souvent jeunes, certes, mais qui ont perdu les repères les plus élémentaires.

Cette tâche n'incombe pas à la seule police nationale. En amont, les parents, l'école, les collectivités locales et les associations doivent intervenir pour marquer ces repères, au besoin par la répression. Je n'hésite pas à le dire, quand la prévention a échoué, c'est à la répression de tracer les limites, de rappeler ce que sont les règles; de ce point de vue, elle a une valeur pédagogique.

Des instructions ont été données à l'ensemble des directeurs départementaux de la sécurité publique. On les a invités à tout mettre en oeuvre pour resserrer les liens traditionnels existant entre les services de sécurité publique et les sapeurs-pompiers et permettre à ceux-ci d'intervenir dans des conditions optimales de sécurité.

C'est ainsi qu'à Voiron, les services de police sont informés de toute intervention des sapeurs-pompiers - notamment en zone sensible - car celle-ci peut entraîner, parallèlement, l'envoi sur place d'un équipage, qu'il s'agisse de se conformer au cadre administratif ou judiciaire ou d'assurer, en cas de besoin, la sécurité des personnels des services de secours, mission évidemment prioritaire. Et à la lumière des faits que vous avez rappelés, monsieur le député, des consignes particulières ont été données au commissariat de police.

M. le président. La parole est à M. Georges Colombier.

M. Georges Colombier. Merci, monsieur le ministre. Je suis tout à fait d'accord avec vous. C'est en amont, au moment de l'éducation et au moment de la formation, que tout cela doit être rappelé à nos jeunes. J'espère que, comme vous le souhaitez, les services de la justice feront preuve de fermeté afin d'ôter toute envie de recommencer à ceux - jeunes, ou moins jeunes - qui se permettent d'agresser les sapeurs-pompiers.

## Données clés

**Auteur :** [M. Georges Colombier](#)

**Circonscription :** Isère (7<sup>e</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question** : Question orale

**Numéro de la question** : 1135

**Rubrique** : Sécurité publique

**Ministère interrogé** : intérieur

**Ministère attributaire** : intérieur

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 5 juin 2000, page 3331

**Réponse publiée le** : 7 juin 2000, page 4864

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 5 juin 2000